

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 01 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 48
Nb. de représentés : 4
Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 05/197 :

Annulation de la délibération n° 33/1605 du 25 Juin 2024 portant vote de subvention à l'Office des Sports et du Temps Libre (OSTL) de Saint-Pierre dans le cadre de la journée Mondiale de la Santé

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël

REPRESENTE (S) :

MM. VIENNE Frédéric (par Monsieur GOVINDASSAMY POULLE Lilian), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :

MM. LEBON Jean Laurent.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 04 septembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 25 Août 2026.



Accusé de réception en préfecture
974-21974034-20260901-2026-5-197-DE
Date de télétransmission : 01/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026

Affaire n°05/197 : Annulation de la délibération n° 33/1605 du 25 Juin 2024 portant vote de subvention à l'Office des Sports et du Temps Libre (OSTL) de Saint-Pierre dans le cadre de la journée Mondiale de la Santé.

Pole Sante Jeunesse

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 33/1605 du 25 Juin 2024, le Conseil Municipal a délibéré en faveur du versement d'une subvention d'un montant total de 5 600,00 € à l'Office des Sports et du Temps Libre (OSTL) de Saint-Pierre, dans le cadre de la mise en œuvre de la célébration de la journée Mondiale de la Santé, organisée par celui-ci le 7 Avril 2024, au complexe sportif de Casabona.

Par la suite, d'autres solutions de financement ayant été trouvées dans le cadre de l'évènement susnommé, cet engagement financier n'a pas été mise en œuvre par les services.

Il y a donc lieu d'annuler la délibération n° 33/1605 du 25 Juin 2024.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'ANNULER** la délibération n° 33/1605 du 25 Juin 2024 relative au versement d'une subvention d'un montant total de 5 600,00 € TTC à l'Office des Sports et du Temps Libre (OSTL) de Saint-Pierre, dans le cadre de l'action susnommée,
- **D'AUTORISER** le Maire ou à défaut l'adjoint(e) délégué(e), à signer tous documents relatifs à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE




David LORION